

BIDE BERRIAK

LEHIAKETA

1. Objectif du concours

Le concours BIDE BERRIAK s'est inspiré du film documentaire *Bide Berriak: elikadura burujabetza Euskal Herrian* (*Bide Berriak: la souveraineté alimentaire au Pays Basque*). Il est organisé par Bizilur-Asociación para la Cooperación y el Desarrollo de los Pueblos (Association pour l'entraide et le développement des Peuples) et Ehne-Bizkaia, avec le soutien de l'Agence Basque de coopération au développement et celui de la campagne Hands on the Land for Food Sovereignty (Mains sur la Terre pour la Souveraineté Alimentaire).

L'objet du concours BIDE BERRIAK est de promouvoir l'information ainsi que la réflexion et le débat autour de la **souveraineté alimentaire** dans nos sociétés, et ceci en mettant en valeur l'expression artistique et les nouveaux formats de communication en tant que des outils de prise de conscience critique.

2. Thème

Pour définir la **Souveraineté alimentaire**, nous avons choisi de citer la Déclaration de Nyeleni (2007) de La Vía Campesina : « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples aux aliments nutritifs et culturellement adaptés, accessibles et produits de forme durable et écologique, et **leur droit de décider de leur propre système alimentaire et de production**. Cela place ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, au dessus des exigences du marché et des entreprises.

Cela défend les intérêts et inclut les **générations futures**. La souveraineté alimentaire nous offre une stratégie de résistance et de déconstruction du libre échange corporatif et du régime alimentaire actuels, et veut pousser les systèmes alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche à être gérés par les producteurs et productrices locaux/les. La souveraineté alimentaire donne la priorité aux **économies locales** et aux **marchés locaux et nationaux**, et octroie le pouvoir aux **paysans, à l'agriculture familiale**, à la pêche artisanale et à l'élevage traditionnel. Elle place la production, la distribution et la consommation alimentaire sous l'égide de la **sauvegarde de l'environnement et de la société, et d'une économie durable**.

Elle promeut le commerce transparent, qui garantit des revenus dignes pour toutes les populations, et le droit des consommateurs de contrôler leur nutrition et leur alimentation. Elle assure que les **droits d'accès et de gestion** de notre terre, de nos territoires, de notre eau, de nos graines, de notre bétail, et notre biodiversité soient entre les mains de ceux qui produisent les aliments. La souveraineté alimentaire suppose de **nouvelles relations sociales, libérées de l'oppression et des inégalités** entre les femmes et les hommes, entre les peuples, les groupes ethniques, les classes sociales et les générations. »

C'est dans cet esprit que les œuvres qui abordent les **difficultés** et les **enjeux** existants seront privilégiées, au même titre que celles sur les **propositions** et **alternatives** qui sont en train de se mettre en place pour promouvoir la Souveraineté alimentaire dans différents domaines : comment le système alimentaire actuel (industriel et intensif) a une répercussion sur la crise climatique et énergétique que nous subissons ; la manque de terrains pour cultiver des aliments, issu du phénomène d'accaparement des terres et d'autres biens naturels nécessaires pour la production d'aliments (eau, terre, semences, etc.), la spéculation sur les denrées alimentaires, comment sauvegarde la biodiversité, les semences, l'agroécologie, l'impact des aliments sur notre santé, la relation que nous avons avec la nourriture comme consommatrices, des relations entre les personnes consommatrices et productrices d'aliments, la situation des producteurs et productrices en Euskal Herria et dans d'autres sociétés, l'importance des femmes dans la production des aliments, comment repenser consommation d'aliments, alternatives aux grands marchés de l'alimentation, pour quoi et comment acheter des produits locaux et de saison, comment rendre digne la vie de nos *baserris*, etc.

La Souveraineté alimentaire est au cœur de la durabilité de la vie. Pour faire cela, il est nécessaire de réviser et faire évoluer les liens établis entre les personnes, de façon à qu'elles soient toutes libérées de toute oppression, imposition ou inégalité. C'est pour cela que les œuvres qui contestent et visualisent les inégalités homme-femme, et présentent un regard féministe seront privilégiés.

3. Catégories

Une œuvre ne peut être soumise qu'une seule fois dans l'une des quatre catégories :

3.1. Illustration

Les illustrations numériques ou traditionnelles, en couleur ou en noir et blanc, seront envoyées sous forme de fichier au format JPEG par l'intermédiaire du formulaire d'inscription.

En ce qui concerne les illustrations traditionnelles, les personnes participantes pourront soumettre l'œuvre originale en papier. Si l'œuvre n'est pas sélectionnée elle pourra être retournée aux personnes intéressés à leur demande.

Si l'illustration comporte en texte, celui-ci doit être rédigé en espagnol et/ou en euskera.

3.2. Photographie

Les photographies originales, les retouchées, les collages photos, etc. en couleur ou en noir et blanc seront envoyées sous forme de fichier au format JPEG en utilisant le formulaire d'inscription.

Les personnes participantes pourront soumettre la photographie en papier. Si l'œuvre n'est pas sélectionnée elle pourra être retournée aux personnes intéressés à leur demande.

3.3. Audiovisuel– court métrages

Le matériel audiovisuel enregistré sous n'importe quel format (flash mob, poèmes déclamés, vidéoclips, photomontages, roman-photo, danse, projets d'animation, interviews, films de fiction, performances, etc.) pourra être présenté ; mais en aucun cas il ne dépassera les 5 minutes.

Le sous-titrage en euskera et/ou espagnol sera demandé quand les dialogues des films seront dans une autre langue.

3.4. Récits – nouvelles, poèmes, articles

Des œuvres écrites quelque soit son style narratif, pourront être présentées au concours : des interviews, des articles, des nouvelles, des contes, des poèmes, etc. Ces œuvres ne dépasseront pas les 2.000 mots, et devront être rédigées en euskera et/ou espagnol.

4. Conditions générales de participation

Le concours est ouvert aux femmes, aux hommes, et aux organisations qui souhaitent y participer.

Le nombre d'œuvres présentées n'est pas limité, c'est-à-dire, une personne pourra soumettre plusieurs projets dans plusieurs catégories.

Les participants se défendent de présenter toute œuvre à caractère obscène, xénophobe ou raciste, ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Les œuvres qui ne respectent pas les recommandations du concours seront exclues. Toutes les œuvres devront s'associer à l'un ou plusieurs des **sujets** suivants :

- a) **Souveraineté alimentaire et Lutte contre le Changement Climatique** – des projets qui s'occupent de l'impact du modèle agroindustriel sur le réchauffement climatique mondial, ou des possibilités que l'agriculture paysanne offre pour participer au refroidissement de la planète.
- b) **Agroécologie ou modèles de production durables** – des projets qui s'attaquent aux questions liées à l'accès des biens communs (terre, eau semences, et soins)

et le renouveau des savoirs des paysans face aux modèles de production industrielle les plus répandus.

- c) **Souveraineté alimentaire et consommation** – des projets qui s’occupent des questions liées à la consommation alimentaire à laquelle nous avons accès actuellement et /ou aux alternatives à la consommation qui parient sur des personnes productrices et sur une consommation responsable et durable.
- d) **Luttes paysannes et savoir populaire** – des projets liés au mouvement social paysan, en Euskal Herria et dans d’autres contextes ; le rôle de La Vía Campesina en particulier, les différentes luttes qui agissent sur l’obtention de la souveraineté alimentaire, et le renouveau des savoirs traditionnels des paysans.
- e) **Féminisme et Souveraineté alimentaire** – des projets qui se focalisent sur la situation des femmes en milieu rural et montrent leur rôle dans la construction de la souveraineté alimentaire ; ou bien qui s’occupent des questions liées à la lutte pour l’égalité des sexes en milieu rural et dans des modèles et communautés paysannes.

La participation au concours entraîne l’acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions. De même, tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d’utiliser les photographies soumises (ou de l’une partie d’elles) sur des supports de communication et le comité s’engage à ce que le nom de l’auteur soit mentionné. La licence copyleft 3.0 sera utilisée pour toutes les œuvres présentées.

5. Modalités de participation

Pour s’inscrire au concours, les participants devront se rendre sur le site www.bideberriak.eus/lehiaketa et remplir le formulaire d’inscription dans la catégorie de leur choix, en utilisant un formulaire séparé pour chaque travail présenté.

Dans les catégories d’**Illustration et Photographie**, les œuvres seront envoyées en utilisant le formulaire d’inscription.

Dans la catégorie **Audiovisuel**, l’œuvre sera mise en ligne sur Vimeo ou You Tube, et l’auteur enverra le link (URL) en utilisant le formulaire d’inscription. Dans le nom de la vidéo doit apparaître le titre de l’œuvre et BIDE BERRIAK.

Dans la catégorie **Récits**, le texte sera envoyé directement en utilisant le formulaire d’inscription.

Le délai de réception des œuvres est ouvert du 23 octobre au 15 novembre.

Le jury, composé de *baserritarras* (paysans) et professionnels des catégories susdites rendra public son verdict sur le site web de BIDE BERRIAK le 23 novembre 2015.

6. Prix

Tous les prix du Concours BIDE BERRIAK (sauf les prix du public) seront décernés par un jury composé de professionnels dans le domaine de la communication, experts compétents dans le domaine de la communication avec une approche féministe, organisatrices du concours et représentants du mouvement paysan en Euskal Herria. Le jury devra respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

6.1. Prix Illustration

Le prix de la meilleure illustration est doté d'un montant de **700 €**, et il s'accompagne également de la publication de l'œuvre lauréate dans un **ouvrage sur Souveraineté Alimentaire et Lutte Paysanne en Euskal Herria**, coordonné par les organismes organisateurs. Cette publication sera largement diffusée par voie numérique et publication papier.

De même les illustrations finalistes pourront faire l'objet d'une publication dans cet ouvrage ou bien dans d'autres si l'auteur et le comité organisateur en décident ainsi.

6.2. Prix Photographie

Le prix de la meilleure photographie est doté d'un montant de **700 €** et il s'accompagne également de la publication de l'œuvre lauréate dans un **ouvrage sur Souveraineté Alimentaire et Lutte Paysanne en Euskal Herria**, coordonné par les organismes organisateurs. Cette publication sera largement diffusée par voie numérique et publication papier.

De même les photographies finalistes pourront faire l'objet d'une publication dans cet ouvrage ou bien dans d'autres si l'auteur et le comité organisateur en décident ainsi.

6.3. Prix Audiovisuel

Le prix de la meilleure œuvre audiovisuelle est doté d'un montant de **700 €**, et il offre également la possibilité de **faire partie de l'équipe de communication de la délégation spéciale de La Vía Campesina Internacional dans la [Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015](#) (COP21/CMP11) du 30 novembre au 11 de décembre 2015 à Paris (tous frais payés).**

La personne lauréate voyagera en compagnie d'une équipe de La Vía Campesina Euskal Herria et pourra réaliser des activités liées à la couverture médiatique pendant la Conférence.

6.4. Prix Récits

Le prix de la meilleure œuvre est doté d'un montant de **700 €**, et il offre également la possibilité de **faire partie de l'équipe de communication de la délégation spéciale de La Vía Campesina Internacional dans la [Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015](#)** (COP21/CMP11) du 30 novembre au 11 de décembre 2015 à Paris (tous frais payés).

La personne lauréate voyagera en compagnie d'une équipe de La Vía Campesina Euskal Herria et pourra réaliser des activités liées à la couverture médiatique pendant la Conférence.

6.5. Prix Regard Féministe

Le prix Regard Féministe est doté d'un montant de **700 €**, et il offre également la possibilité de **faire partie de l'équipe de communication de la délégation spéciale de La Vía Campesina Internacional dans la [Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015](#)** (COP21/CMP11) du 30 novembre au 11 de décembre 2015 à Paris (tous frais payés).

La personne lauréate voyagera en compagnie d'une équipe de La Vía Campesina Euskal Herria et pourra réaliser des activités liées à la couverture médiatique pendant la Conférence.

6.6. Prix du Public

Le prix du public sera attribué aux œuvres les plus votées par catégorie (Illustration, photographie, audiovisuel et récits) sur le site www.bideberriak.eus/lehiaketa. Une seule participation par catégorie sera retenue pour chaque internaute.

En cas d'égalité des voix, c'est au jury qui reviendra la décision finale. Au cas où l'œuvre retenue au prix du jury et celui du public serait la même, le prix du public sera attribué au deuxième finaliste.

La récompense financière attribuée à chacune des œuvres sera de **500 €**.

Le comité organisateur du concours se réserve le droit de renoncer à l'attribution du Prix.

Les personnes lauréates seront informées personnellement des délibérations du jury par le comité organisateur à partir du 23 novembre et leurs noms seront publiés sur le site, facebook et twitter de BIDE BERRIAK. La remise des prix et la présentation des œuvres se dérouleront dans le cadre de la Semaine de la Souveraineté alimentaire qui aura lieu à l'Université du Pays Basque, au cours du premier trimestre 2016.

Organisé par :



Lankidetzarako eta Herrien Garapenerako Erakundea
Asociación para la Cooperación y el Desarrollo de los Pueblos



En partenariat avec :



GARAPENERAKO LANKIDETZAREN EUSKAL AGENTZIA
AGENCIA VASCA DE COOPERACIÓN PARA EL DESARROLLO



2015
Año Europeo del Desarrollo